

## Fiche outil 2C

### Référentiel des démarches et des actions de formation, d'accompagnement et de suivi

Dans l'attente de parution du référentiel des démarches et des actions de formation, d'accompagnement et de suivi ("activités") présenté en Comité national pour l'emploi et de son intégration dans les outils numériques (Suivi de parcours, modules éditeurs CD), le présent extrait de la matrice présente de façon non exhaustive les démarches et actions de formation, d'accompagnement et d'appui activables, dans le cadre de la programmation hebdomadaire, d'activités sur le champ mobilité.

Cette matrice nationale, intitulée ci-après référentiel, développée par France Travail et agrégée au patrimoine commun du réseau pour l'emploi fait l'objet en 2025 d'un déploiement numérique progressif, permettant d'intégrer in itinere les retours des utilisateurs et d'identifier les ajustements nécessaires à sa mise en œuvre pérenne.

Les intitulés et quotités horaire retenus peuvent à court terme être modifiés par le référent d'accompagnement (action de saisie dans un champ libre notamment). A moyen terme, les développements SI permettront des ajustements à la maille départementale afin de tenir compte des spécificités du territoire en matière d'offre (interconnexion avec DORA ou tout autre outil de référencement de l'offre).

Pour rappel, et comme précisé dans la fiche 2A, la mise en œuvre et le suivi de la programmation hebdomadaire d'activité telle que prévue dans l'article L. 5411-6 sont effectifs dans le cadre d'un accompagnement intensif.

Dans ce cadre, le référentiel des démarches et des actions d'accompagnement, de formation et de suivi constitue un point de référence partagé entre les acteurs pour la mise en œuvre de l'accompagnement intensif, centré à la fois sur les démarches vers l'emploi et la levée des freins socioprofessionnels. La mise de jeu mise à disposition par France Travail au plan national a vocation à être complétée localement. Une prise d'appui est possible en la matière sur le financement alloué dans le cadre de la présente contractualisation au référencement de l'offre (annexe 2 et fiche outil 2B).

Les démarches et actions du référentiel sont un outil mobilisé par le référent d'accompagnement, dont le cœur de métier est : **(i) le diagnostic et l'accompagnement de la personne lors des rdv dédiés, (ii) la mise en visibilité de solution et (iii) le cas échéant la prescription de solutions.** Ces différents actes concourent à la mise en œuvre du plan d'action et des objectifs définis avec le bénéficiaire du RSA.

Aussi, dans le cas précis de la modalité d'accompagnement intensif, la mise en œuvre des actions et démarches fait l'objet d'un suivi par le professionnel. Ce suivi, aussi appelé reporting, a vocation à assurer à la personne un retour sur son accompagnement, à veiller à son effectivité, et à adapter le cas échéant son contenu. Il nécessite la saisie par le professionnel, dans son logiciel métier, d'une quotité horaire visée dans le cadre du contrat d'engagement ainsi que des actions prévues dans le cadre du plan d'action. Afin de ne pas alourdir la charge du professionnel, une durée horaire forfaitaire est "pré - enregistrée" pour le contrat d'engagement comme pour chaque action.

Le référentiel des démarches et des actions d'accompagnement, de formation et de suivi est structuré suivant les items du tableau suivant (exemple mobilité). Sa version numérique est disponible sur [www.francetravail.io](http://www.francetravail.io) à des fins d'APIsation, mais est en revanche directement intégrée dans l'outil France Travail Suivi de parcours.

DIAGNOSTIC		ACCOMPAGNEMENT		
Besoin	Sous - besoin	Actes d'accompagnement du conseiller	Démarche réalisée en autonomie ou accompagné	Quotité horaires (modifiable par le conseiller)
Développer sa mobilité	Accéder aux transports en commun	Diagnostic Mobilité  Mise en visibilité de solutions  Prescription de solutions	Réaliser une démarche administrative pour accéder aux transports en commun (carte, abonnement...)	x
			Mobiliser un réseau de transport à la demande	x
	Mettre en place des solutions de mobilité		Mettre en place une solution de co-voiturage	x
			Louer un moyen de locomotion	x
	Acquérir et financer un véhicule		Démarche personnelle mobilité	x
			Mobiliser un garage solidaire	x
			Constituer un dossier de financement pour l'achat d'un véhicule	x
	Entretien et réparer son véhicule		Acquérir un moyen de locomotion	x
			Entretien ou réparer son véhicule	x
	Demander de l'aide et se faire accompagner		Participer à un RDV avec un partenaire mobilité	x
			Constituer un dossier d'aide à la mobilité	x
	Obtenir son permis de conduire et se former		Mettre en œuvre des démarches visant à résoudre ses problématiques liées à la mobilité psychologiques	x
			Récupérer son permis de conduire	x
			S'inscrire en auto-école	x
Participer à un cours de code/conduite		x		
			Passer le code de la route	x
			Passer le permis de conduire	x